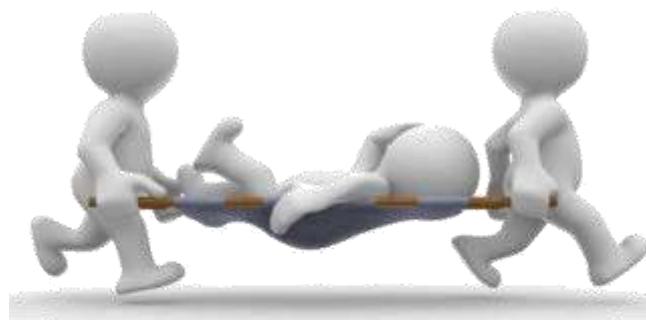


LE CAP AGENT DE SECURITE



**Permet d'obtenir la carte professionnelle
d'Agent de Sécurité**

Incluant SST / SSIAP1 / PSE1 / Habilitation Electrique

Le centre de formation

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation.

AXE Formation sera au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes.

Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

Le métier

Le CAP AS (Agent de Sécurité) permet d'obtenir un emploi dans toute entreprise ayant son propre service de sécurité ou dans une entreprise de sécurité assurant des prestations de sécurité auprès d'entreprises clientes.

LE CAP AS permet donc d'acquérir les notions indispensables aux métiers de la sécurité et apporte aux apprenants des compétences techniques au niveau de la sécurité des biens et des personnes tant au niveau de la prévention que de l'intervention et du compte-rendu.

Il peut également déboucher sur le BP AS (Brevet Professionnel Agent de Sécurité) qui permet d'exercer des fonctions d'encadrement ou sur le Baccalauréat Professionnel Sécurité.

Le domaine de la sécurité dégage actuellement environ 15 000 emplois par an sur la France entière, ce qui fait de lui un des premiers secteurs d'embauche aujourd'hui.

Les régions les plus demandeuses aujourd'hui sont la région parisienne, le Rhône et la Provence –Côte d'Azur. Les agents de sécurité sont en poste à l'entrée des commerces, des usines, des bureaux et des banques. Les rondiers effectuent des rondes régulières dans les bâtiments et les parkings. Les surveillants de magasins travaillent plutôt dans les grandes surfaces. Les opérateurs en télésurveillance veillent devant leurs écrans de contrôle vidéo et les convoyeurs de fonds ou gardes du corps protègent physiquement les biens ou les personnes (formations complémentaires obligatoires).

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP AS devra justifier d'un casier judiciaire vierge (en fournissant au centre de formation et à l'entreprise le bulletin n°3 ou troisième volet). Il bénéficiera (après instruction auprès du CNAPS) d'une carte professionnelle préalable pendant la formation, qui deviendra définitive lors de l'obtention de l'examen final du CAP. Ce document est obligatoire pour suivre la formation.

Il faudra également être doté d'une bonne condition physique. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de concentration, de sérieux et d'un grand sang-froid.

Le titulaire d'un CAP AS devra protéger l'entreprise (biens et personnes) pour laquelle il travaille afin de prévenir:

- De l'incendie
- Du vol et la malveillance
- Des atteintes à l'environnement
- Il porte secours aux personnes en difficultés

Ce travail s'exercera obligatoirement dans le respect total des consignes générales de sécurité et des consignes particulières de l'entreprise mais surtout, dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur.



Le diplôme

Recrutement et pré requis :Le candidat est accepté en CAP AS à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AS sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3^{ème} et une forte motivation et casier judiciaire vierge permettant l'obtention de la carte professionnelle.

Le CAP Agent de Sécurité est constitué de:

3 unités professionnelles	3 unités d'enseignement général
● EP1 : Prévention des actes de malveillance et de négligence	● EG1 : Français / Histoire-géographie/Enseignement moral et civique
● EP2 : Prévention et lutte contre l'incendie	● EG2 : Maths / Sciences
● EP3 : Secours et assistance aux personnes	● EG3 : PSE / Prévention Santé Environnement

Pour chacune de ces unités, l'apprenant devra pouvoir effectuer des tâches de prévention, d'analyse des anomalies, d'intervention le cas échéant et de compte-rendu.

Le CAP n'est obtenu que si les trois unités sont validées.

AXE FORMATION a souhaité s'adapter et répondre précisément aux exigences du milieu professionnel de la sécurité, en proposant également lors du CAP la préparation et le passage des qualifications professionnelles suivantes :

- SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- SSIAP1 (Service de sécurité et d'assistance à personnes)
- PSE1 (Premier Secours en Equipe de niveau 1)
- Habilitation électrique (pour non électricien)
- Permis feu
- Attestation Matières dangereuses
- Palpation
- Module de TRE (Techniques de Recherches d'emplois)
- Les capacités à s'informer, analyser, intervenir, contrôler et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

OBJECTIFS / PROGRAMME

Pré-requis : aucun

Nombre de participants : 6 minimums, 18 maximums

Durée totale : 690 heures (480 heures d'enseignement professionnel et 210 heures d'enseignement général avec dispense possible si titulaire d'un diplôme reconnu de niveau V ou supérieur)

Moyens pédagogiques : Salle de formation avec point d'eau. Vidéoprojecteur. Supports pédagogiques papier et audio-visuels. SSI en fonction, aire de feu, PC sécurité, système de vidéo-surveillance, matériel complet de secourisme, matériel complet de sécurité électrique. Bibliothèque de ressources à destination des apprenants.

Suivi, évaluation et validation : AXE FORMATION établira des relevé de notes semestriel et un relevé spécifique à l'examen blanc - passage de l'examen CAP en fin de formation / passage du diplôme SSIAP1 / passage du certificat SST – PSE1 / passage de l'attestation H0B0 / passage du permis feu / passage du module de palpation.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL - 480 heures d'enseignement

Matières / nom du formateur / durée	Contenu professionnel
Enseignement technique lié à la malveillance Mr CONQUET 136 HEURES	Reconnaissance et repérage des lieux. Prise en compte de l'environnement et des moyens techniques. Accueil et contrôle d'accès, rondes. Vidéosurveillance, télésurveillance, gestion des alarmes. Surveillance générale du site. Prévention des situations conflictuelles et risques liés à la panique. Gestion des appels ou des informations d'alerte. Gestion du contact avec l'intrus ou le malveillant. Mise en service ou hors service les systèmes de détection des intrusions. Recueil, mise en forme, diffusion et archivage des informations. Législation sur les armes et sur l'utilisation des chiens. Textes législatifs encadrant la profession d'AS. Sécurité liée à l'environnement extérieur : Les dispositions particulières du code du travail applicable à l'agent de sécurité. La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (la loi cadre POI et PPI). La protection contre les risques naturels et technologiques
Enseignement technique lié à l'incendie Mr DRILLET 128 HEURES	Accueil et contrôle d'accès, rondes. Vidéosurveillance, gestion des alarmes. Surveillance générale du site. Gestion des appels ou des informations d'alerte. Ouverture du site aux secours, accueil, guidage. Application des consignes de sécurité. Extinction d'un début d'incendie. Participation au processus d'évacuation. Connaissance et application de la réglementation ERP1 IGH1. Vérifier la présence et l'état du matériel de lutte contre l'incendie.
Habilitation électrique Mme BARRIER 14 HEURES	Notions élémentaires sur les risques électriques. Travail en sécurité. Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
SST et Premier secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) Mme BARRIER/Mr HEYER 50 HEURES	Identification et signal des situations à risques. Identification de l'origine d'un dommage Définition de l'intervention avec les moyens disponibles et les consignes. Définition et respect du périmètre de sécurité. Appel des secours et réalisation des premiers secours. Connaissance des gestes de survie et des notions élémentaires de physiologie. Recueil, mise en forme, diffusion et archivage des informations. Formation SST et PSE1
Droit Mme PHILIPPE 86 HEURES	Les libertés publiques La connaissance du fonctionnement des institutions françaises. L'organisation judiciaire française. L'organisation administrative française.(état et collectivités territoriales) La communauté européenne. Les institutions publiques chargées de la sécurité : armée, gendarmerie, pompiers, police, douane et sécurité privée. Les fondements du droit. Droit pénal et procédure pénale. Casier judiciaire. Droit du travail. La personnalité juridique Le droit de propriété La responsabilité

ENSEIGNEMENT GENERAL 210 heures d'enseignement - *Dispense possible avec un diplôme reconnu de niveau V ou supérieur*

Matières / nom du formateur / durée	Contenu général
Français Mme HERIVEAU-BOUQUEREL - 60 HEURES	Maîtrise du français oral et écrit. Technique de résumé. Technique du compte-rendu oral et écrit. Principes de base du choix des niveaux de langage en fonction des situations.
Histoire / Géographie / EMC Mme HERIVEAU-BOUQUEREL – 30 HEURES	Histoire et géographie contemporaine Préparation de deux dossiers professionnels à présenter à l'oral de l'examen.
Mathématiques et Sciences physique Mr KHALED - 60 HEURES	Exercices de calculs. Principes de base des Sciences physiques. Technologie appliquée à la sécurité. Principes de base de la chimie et de la combustion.
Prévention Santé Environnement Mme SOETAERT - 60 HEURES	Attention sont dispensés de PSE que les personnes titulaires d'un diplôme professionnel (pas les BAC généraux) Principes généraux de vie en société et en entreprise.

*Le domaine professionnel est organisé par module en demi-journée ou journée complète

L'alternance

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation est le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF) ou la formation individuelle avec stages obligatoires. Le contrat en alternance permet au candidat de bénéficier d'apports théoriques et pratiques au cours de sa formation et à l'entreprise d'embaucher des jeunes motivés et formés au métier de la sécurité. La formation peut également se faire en initiale avec des stages et être prise en charge par le CPF ou personnellement. L'apprenant alterne 2 jours de formation à AXE Formation : le lundi et mardi, (sur le site d'AXE Formation au Mans) et le reste du temps travaille en entreprise.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

août-24			sept-24			oct-24			nov-24			déc-24			janv-25			févr-25			mars-25			avr-25			mai-25			juin-25			juil-25		
jeu 01			dim 01			mar 01	7		ven 01	férié		dim 01			mer 01	férié		sam 01			sam 01			mar 01	7		jeu 01	férié		dim 01			mar 01		
ven 02			lun 02	7		mer 02			sam 02			lun 02	8,5		jeu 02			dim 02			dim 02			mer 02			ven 02			lun 02	8,5		mer 02		
sam 03			mar 03	7		jeu 03			dim 03			mar 03	7		ven 03			lun 03	8,5		lun 03	8,5		jeu 03			sam 03			mar 03	7		jeu 03		
dim 04			mer 04	7		ven 04			lun 04	8,5		mer 04			sam 04			mar 04	7		mar 04	7		ven 04			dim 04			mer 04			ven 04		
lun 05			jeu 05	7		sam 05			mar 05	7		jeu 05			dim 05			mer 05			mer 05			sam 05			lun 05	8,5		jeu 05			sam 05		
mar 06			ven 06	7		dim 06			mer 06			ven 06			lun 06	8,5		jeu 06			jeu 06			dim 06			mar 06	7		ven 06			dim 06		
mer 07			sam 07			lun 07	8,5		jeu 07			sam 07			mar 07	7		ven 07			ven 07			lun 07	7		mer 07			sam 07			lun 07		
jeu 08			dim 08			mar 08	7		ven 08			dim 08			mer 08			sam 08			sam 08			mar 08	7		jeu 08	férié		dim 08			mar 08		
ven 09			lun 09	7		mer 09			sam 09			lun 09	8,5		jeu 09			dim 09			dim 09			mer 09	7		ven 09			lun 09	férié		mer 09		
sam 10			mar 10	7		jeu 10			dim 10			mar 10	7		ven 10			lun 10	7		lun 10	8,5		jeu 10	7		sam 10			mar 10			jeu 10		
dim 11			mer 11	7		ven 11			lun 11	férié		mer 11			sam 11			mar 11	7		mar 11	7		ven 11	7		dim 11			mer 11			ven 11		
lun 12			jeu 12	7		sam 12			mar 12	7		jeu 12			dim 12			mer 12	7		mer 12			sam 12			lun 12	8,5		jeu 12			sam 12		
mar 13			ven 13	7		dim 13			mer 13			ven 13			lun 13	8,5		jeu 13	7		jeu 13			dim 13			mar 13	7		ven 13			dim 13		
mer 14			sam 14			lun 14	8,5		jeu 14			sam 14			mar 14	7		ven 14	7		ven 14			lun 14			mer 14			sam 14			lun 14	férié	
jeu 15	férié		dim 15			mar 15	7		ven 15			dim 15			mer 15			sam 15			sam 15			mar 15			jeu 15			dim 15			mar 15		
ven 16			lun 16	8,5		mer 16			sam 16			lun 16	8,5		jeu 16			dim 16			dim 16			mer 16			ven 16			lun 16	8,5		mer 16		
sam 17			mar 17	7		jeu 17			dim 17			mar 17	7		ven 17			lun 17			lun 17	8,5		jeu 17			sam 17			mar 17	8,5		jeu 17		
dim 18			mer 18			ven 18			lun 18	8,5		mer 18			sam 18			mar 18			mar 18	7		ven 18			dim 18			mer 18			ven 18		
lun 19			jeu 19			sam 19			mar 19	7		jeu 19			dim 19			mer 19			mer 19			sam 19			lun 19	8,5		jeu 19			sam 19		
mar 20			ven 20			dim 20			mer 20			ven 20			lun 20	8,5		jeu 20			jeu 20			dim 20			mar 20	7		ven 20			dim 20		
mer 21			sam 21			lun 21	8,5		jeu 21			sam 21			mar 21	7		ven 21			ven 21			lun 21	férié		mer 21			sam 21			lun 21		
jeu 22			dim 22			mar 22	7		ven 22			dim 22			mer 22			sam 22			sam 22			mar 22	7		jeu 22			dim 22			mar 22		
ven 23			lun 23	8,5		mer 23	7		sam 23			lun 23			jeu 23			dim 23			dim 23			mer 23			ven 23			lun 23	8,5		mer 23		
sam 24			mar 24	7		jeu 24	7		dim 24			mar 24			ven 24			lun 24	8,5		lun 24	8,5		jeu 24			sam 24			mar 24	8,5		jeu 24		
dim 25			mer 25			ven 25	7		lun 25	8,5		mer 25	férié		sam 25			mar 25	7		mar 25	7		ven 25			dim 25			mer 25			ven 25		
lun 26	8		jeu 26			sam 26			mar 26	7		jeu 26			dim 26			mer 26			mer 26			sam 26			lun 26	8,5		jeu 26			sam 26		
mar 27	8		ven 27			dim 27			mer 27			ven 27			lun 27	8,5		jeu 27			jeu 27			dim 27			mar 27	7		ven 27			dim 27		
mer 28			sam 28			lun 28	8,5		jeu 28			sam 28			mar 28	7		ven 28			ven 28			lun 28	8,5		mer 28			sam 28			lun 28		
jeu 29			dim 29			mar 29	7		ven 29			dim 29			mer 29						sam 29			mar 29	7		jeu 29	férié		dim 29			mar 29		
ven 30			lun 30	8,5		mer 30			sam 30			lun 30	8,5		jeu 30									mer 30			ven 30			lun 30			mer 30		
sam 31						jeu 31						mar 31			ven 31						lun 31	8,5					sam 31						jeu 31		

heures enseignement professionnel	16		95,5		69		25,5		25,5		34		52		42,5		43,5		34		42,5		total annuel professionnel	480
heures enseignement général	0		14		21		28		21		28		14		28		21		28		7		total annuel général	210